

# ASSEMBLÉE NATIONALE

31 juillet 2019

---

ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2135)

## AMENDEMENT

N ° CD246

présenté par

Mme Beauvais, M. Menuel, M. Sermier, M. Jean-Pierre Vigier, M. Vialay et M. Vatin

-----

### ARTICLE 22 TER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.